

DELIBERATION

SEANCE DU COLLEGE DU 31 MAI 2021

DELIBERATION N° 2021-2-02

Le collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Président

Thierry COULHON

Présents :

Jean-Luc ADAM
Michel BIDOIT
Valérie BOTTA-GENOULAZ
Sylvie BRAU-NOGUE
Hélène BURLET
Stéphane DALMAS
Sonia DE LA PROVÔTE
Sylvain FEREZ
Laurent FOULLOY
Manuelle FRANCK
Daniela Cristina
GHITULICA
Giuseppina GIGLIA-MARI
Philippe GILLET
Caroline GRUSON
René GUINEBRETIERE
Paul INDELICATO
Isabelle OSWALD
Aurélien PERRIER-PINEAU
Benjamin PEUTEVYNCK
Marine RIBALS
Didier ROUX
Nathalie VERGNOLLE
Cathie VIX
Loulou VON RAVENBERG

VU la Loi organique n° 2017-54 du 20 janvier 2017 relative aux autorités administratives indépendantes et autorités publiques indépendantes ;

VU la Loi n°2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes ;

VU la Loi ESR du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

VU le Code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3, L. 114-3-1 à L. 114-3-7 ;

VU le Décret n° 2014-1365 du 14 novembre 2014 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

VU le Décret du 30 octobre 2020 portant nomination du président du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

VU le Décret du 30 octobre 2020 portant nomination au collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1 : Le rapport d'activité du Hcéres pour l'année 2020 est approuvé par 21 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Excusés

Yann ALGAN
Geneviève ALMOUZNI
Pierre HENRIET
Ronny HEINTZE
Jean-Claude SIRARD

Le président du Hcéres



Thierry Coulhon